

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, onze avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **22 mars 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jocelyne COMBES** a donné **pouvoir à Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **3**
- . Nombre de Conseillers Présents : **24**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **25**

**OBJET : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION
CONSTITUÉE POUR LE GROUPEMENT DES MARCHÉS PUBLICS
D'ASSURANCES (À L'EXCEPTION DE L'ASSURANCE STATUTAIRE).**

Monsieur COSTES rappelle qu'en séance du **23 février 2024**, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation d'un groupement de commande entre la commune de Fumel et le CCAS de Fumel, pour la passation de marchés publics d'assurances exceptée statutaire du personnel, pour la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028**.

Vu l'article L2113-7 du code de la Commande Publique ;

Considérant qu'il doit être désigné, dans chaque entité de groupement de commandes, un membre titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission spécifique ;

Considérant que cette dernière doit être composée par un élu de chaque entité du groupement et doit être présidée par le représentant coordonnateur, en l'espèce la commune de Fumel ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

1. désigne Monsieur Jean-Pierre MOULY, membre titulaire de ladite commission spécifique du groupement et Madame Josiane STARCK, suppléante de ce dernier ;
2. prend acte que la présidence de ladite commission spécifique revient de droit au représentant du coordonnateur à savoir la commune de Fumel ;
3. précise que les marchés correspondants seront passés selon la procédure adaptée, en application du code de la Commande Publique ;
4. décide de résilier, avec effet au 1^{er} janvier 2025, les contrats suivants auprès de :
 - Lot n° 1 « Dommages aux biens immobiliers et mobiliers » :
AXA FRANCE IARD MLB Assurances
284 zone du Haut Agenais 47500 MONTAYRAL
 - Lot n° 2 « Responsabilité civile et risques annexes » :
SMACL Assurances
141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9
 - Lot n° 3 « Flottes véhicules et risques annexes » :
Assurances PILLIOT – Great Lakes Insurances SE
Rue Witternesse BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX
 - Lot n° 4 « Protection juridique » :
Mutuelle Alsace Lorraine Jura / Assurances PILLIOT
Rue de Witternesse BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX
 - Lot n° 5 « Protection Fonctionnelle » :
SMACL Assurances
141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 11 avril 2024

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).